19 mars 2002 **02.321**

Question Nicolas de Pury

Site Internet: www.ne.ch

Le site Internet de la République et Canton de Neuchâtel présente des données sur l'ensemble de nos institutions.

Le condensé est intéressant et instructif. On ne s'y ennuie pas et l'on y surfe allègrement.

Mais si vous prenez la page d'accueil du site, en suivant le déroulement du menu et que vous choisissez d'ouvrir la page "Transports", ce que vous y trouvez, en plus d'être lacunaire, est tout simplement édifiant.

Vous avez la possibilité de trouver absolument tout sur ce qui s'est fait ou se fera en termes de produits routiers:

– routes, circulation, construction A 5, travaux routiers, etc.,

mais rien, absolument rien sur les transports publics!

Ce n'est plus un simple menu qui se déroule sous vos yeux, c'est l'équivalent d'un véritable gueuleton gastronomique, à la gloire des plus belles routes neuchâteloises.

A quand, pour l'auteur, en l'occurrence le service des ponts et chaussées, une étoile "tout en gomme caoutchoutée" dans le Guide Michelin?

La visite d'un site Internet officiel doit permettre une accessibilité, une lisibilité d'autant plus soignée et facile, que des milliers de consultations doivent pouvoir provenir de l'extérieur de notre région. Le Conseil d'Etat partage-t-il cette appréciation?

Il est à peine croyable que le terme "Transports publics" soit inconnu sur le site www.ne.ch! C'est dans le sous-menu "Institutions paraétatiques" que vous pouvez trouver des liens, forts discrets au demeurant, sur les transports publics.

Tout en félicitant le service des ponts et chaussées de sa remarquable présence "marketing", le Conseil d'Etat ne pourrait-il pas transférer quelques forces de "ventes" de ce service auprès d'autres secteurs ou services de l'administration, manifestement sous-dotés en personnel, pour leur permettre d'être mieux représentés sur le site cantonal?

Le Conseil d'Etat peut-il corriger cette anomalie et redonner au mot "transport" une signification permettant d'englober aussi la notion de service public?

Le Conseil d'Etat accepterait-il de valoriser les liens pour accéder auprès des sites suivants:

– horaire CFF, déjà présent sur l'Intranet de l'administration cantonale: www.cff.ch/pv/index_f;

– transports régionaux neuchâtelois: www.trn.ch;

– transports publics neuchâtelois: www.tnneuchatel.ch.